



**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 23 septembre 2021  
Convocation du : 17 septembre 2021  
Conseillers en exercice : 35  
Conseillers présents : 29

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le vingt trois septembre à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bernard HAESBROECK, Maire.

**PRESENTS** : M. MONPAYS, Mme GUSTIN, M. MARIE, Mme LEROUX, M. DERONNE, Mme DE PARIS, M. QUESTE, Mme COBBAERT, M. MERTEN, Mme DUBREU, M. BAILLEUL, Mme LERNER-BERTRAND, Mme NAEYE, Mme CASIER, M. CATTOIRE, M. VANNESTE, Mme DELANNOY-CUISINIER, Mme TANGHE, Mme DELESTREZ, M. PICKEU, Mme MARZAK-AFFAOU, M. DEBUISSON, M. DERUYTER, Mme BAURANCE, M. PLOUY, Mme HALOS, M. BIANCHI, M. VANGAEVEREN

**EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR** : Mme PRINGUEZ, M. AIT EL HAJ, M. BLACTOT, M. BRUNET, Mme CASSAN, M. LANDLER ont délégué respectivement pour les représenter M. HAESBROECK, M. MONPAYS, Mme GUSTIN, M. MARIE, M. DERUYTER, M. PLOUY conformément à l'article L. 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme CASIER

DE21.090

**FINANCES****SUBVENTIONS SUPERIEURES A 23 000 €**

ASSOCIATION LE VIVAT

EXERCICE 2021

*Autorisation - Approbation*

0380

Une demande de subvention de fonctionnement a été présentée par l'association Le VIVAT pour l'année 2021.

Dans le cadre du vote du budget primitif, la dotation globale dédiée au tissu associatif a été adoptée.

Par délibération DE21.032 du 14 avril 2021, le Conseil Municipal a validé le plafonnement à 75 % du montant des subventions de 2020, dans l'attente des rencontres avec les associations.

Suite à la rencontre avec l'Association Le Vivat, une diminution de sa subvention à hauteur de 30 660 € par rapport à la subvention 2020 a été décidé d'un commun accord, compte tenu de la situation sanitaire et du ralentissement de l'activité.

L'association a déjà perçu des versements de janvier à septembre à hauteur de 283 081€. Il reste ainsi à verser le complément pour 2021 d'un montant de 63 700€.

<u>Nature Fonction</u>	<u>Nom de l'association</u>	<u>Montant Perçu 2020</u>	<u>Montant voté au BP 2021</u>	<u>Solde proposé 2021</u>	<u>Montant total 2021</u>
6574/33	Le Vivat	377 441 €	283 081 €	63 700 €	346 781 €

Cette subvention sera versée en trois mensualités, 21 240 € en octobre, 21 230 € novembre et 21 230 € décembre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le versement ci-dessus indiqué.

Bernard HAESBROECK, Jean Michel MONPAYS, Martine DUBREU, Sylvie GUSTIN, Céline LEROUX, Lahcem AIT EL HAJ, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Alexis DEBUISSON, Hans LANDLER n'ont pas pris part au vote.

**ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Ainsi fait et délibéré  
comme ci-dessus,



Pour expédition conforme,  
Le Maire,

**Bernard HAESBROECK**  
Vice-Président de la Métropole  
Européenne de Lille